

Assemblée générale de l'Association
des Maires et Élus de la Haute-Vienne

*samedi 15 octobre 2022, au Conseil départemental, salle des
commissions*

Discours de Madame la Préfète
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le président de l'association des maires et élus de la Haute-Vienne, monsieur le député,
Madame et Monsieur les députés,
Madame et Monsieur les sénateurs,
Madame la vice-présidente du Conseil régional,
Monsieur le président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les maires et élus de la Haute-Vienne,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le président, de m'accueillir à votre réunion annuelle accompagnée des membres du corps préfectoral et des chefs de service de l'État. C'est pour moi, un grand plaisir de venir devant votre assemblée, pour la première fois depuis mon arrivée.

Mesdames et Messieurs les maires, je me dois de commencer mon propos par des remerciements sincères pour votre action au quotidien.

Car, je le sais vos fonctions impliquent un engagement de chaque jour, beaucoup d'abnégation et une immense disponibilité, en effacement de votre vie personnelle, pour exercer des missions au service de l'intérêt général qui, en ces temps d'incertitudes et de fortes attentes de la population, vous exposent d'autant plus.

Pour cet engagement républicain sans faille que je mesure lors de chacun de mes déplacements, je veux vous témoigner ma reconnaissance.

Naturellement, en 2020 et 2021, nous avons dû faire face à une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent. Les mesures prises tant en termes de protection des populations que de préservation du tissu économique avec le plan de relance, ont permis de franchir le cap et de maintenir une dynamique territoriale essentielle.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau confrontés à des sujets lourds dans le contexte international que nous connaissons, qui font émerger au sein de votre assemblée générale, monsieur le président, un certain nombre de préoccupations auxquelles je vais tenter de répondre.



Le sujet fondamental sur lequel vous m'avez interpellée est naturellement financier, avec l'impact, jamais vu, sur vos budgets de la hausse des dépenses d'énergie, mais aussi des denrées alimentaires.

Conscient de l'augmentation inédite des charges des collectivités, le Gouvernement a décidé à l'hiver 2021 la **mise en place du bouclier tarifaire** pour les plus petites communes, celles qui comptent moins de 10 agents et moins de 2M€ de budget. Il a été prolongé en 2023 afin de limiter à 15 % la hausse du prix de l'électricité. Et je veux souligner que cette mesure **devrait protéger environ 120 communes sur les 195 que compte le département**, ce qui n'est pas négligeable.

Par ailleurs, un mécanisme de soutien a été mis en place par **la loi de finances rectificative du 16 août dernier qui prévoit un filet de sécurité** pour les collectivités qui réunissent trois critères :

- un **taux d'épargne brute** inférieur à 22 % en 2021,
- un **potentiel financier** inférieur en 2022 au double du potentiel moyen par habitant des communes de leur strate démographique,
- une perte d'au moins 25 % de leur **épargne brute** en 2022, du fait principalement de ces hausses de dépenses.

La compensation sera égale à la somme de :

70% de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre des achats d'énergie, d'électricité, de chauffage urbain et de **produits alimentaires ;**

50% de la hausse des dépenses constatées en 2022 du fait de la revalorisation du **point d'indice.**

Le **décret du 13 octobre 2022**, pris en application de l'article 14 de la loi du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, paru au Journal Officiel d'hier, **précise les modalités de calcul et de versement de cette dotation.**

Cette dotation sera attribuée aux communes et groupements en 2023, au plus tard le 31 octobre 2023.

Les communes et leurs groupements peuvent solliciter, **avant le 15 novembre 2022, le versement d'un acompte**, pour une mise en paiement au plus tard le 15 décembre 2022. La demande d'acompte doit être adressée conjointement au préfet et au directeur départemental des finances publiques. Le montant de l'acompte est égal à 30 % de la dotation prévisionnelle et peut être porté jusqu'à 50 % sur demande de la collectivité ; il ne peut être inférieur à 1 000 euros. La décision de versement de l'acompte est prise par arrêté préfectoral. La dotation sera complétée ou reprise lorsque les comptes 2022 seront définitivement connus, mi 2023.

Dès les précisions obtenues de la part de la DGCL et de la DGFIP sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre de cet acompte et la liste des collectivités pré-identifiées, nous manquerons pas, avec Mme Gabelle, directrice des finances publiques de revenir vers vous.

Le soutien budgétaire de l'État est estimé dans ce cadre à 430 M€, mais il dépendra de l'évolution effective de l'épargne brute des communes et de leurs groupements en 2022. Ces crédits ne sont pas limitatifs.

Au-delà de ce dispositif exceptionnel, les **collectivités territoriales bénéficient de recettes dynamiques** : la TVA est en forte hausse (+9,6 % en 2022) et la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à +3,4 % rapporte 1,2 Md€ à elle seule.

Je sais que vous êtes nombreux à avoir déjà pris des **mesures pour réduire les consommations d'énergie dans vos communes**. Nous devons, en effet, collectivement être exemplaires et essayer de consommer moins en visant un **objectif de réduction de 10 %** pour, même en cas de grand froid, passer l'hiver au mieux. S'agissant des mesures prises en matière d'extinction totale des éclairages de voie publique, je vous incite à vous rapprocher des **référents sûreté** de la police et de la gendarmerie pour anticiper au mieux les enjeux de sécurité publique.

Les collectivités comme les services de l'État doivent faire face à cette situation inédite qui touche aussi malheureusement, parfois très durement, de nombreux ménages déjà en situation de précarité ou en lisière de précarité. Cela se traduit par une **augmentation de la demande d'aide alimentaire**.

Dans ce contexte, vous êtes les premières sentinelles, vous déployez les outils à votre main via les CCAS. **N'hésitez pas à orienter les personnes fragiles vers les Espaces France Services, les points conseils budget** car trop de ces personnes méconnaissent leurs droits.

Et comme l'accès à l'emploi est un **levier essentiel dans la lutte contre la pauvreté**, il est important que nous puissions, ensemble, grâce aux dispositifs dédiés, et en particulier **aux 1183 Contrats d'engagement jeunes (CEJ) déployés - continuer à orienter les publics qui en sont éloignés vers l'emploi**, dans un temps où les carnets de commande des entreprises sont pleins et les offres d'emplois encore bien présentes.



Le second important sujet de préoccupation partagée qui va guider notre action collective dans les mois à venir, est celui de **l'accélération de la transition écologique**.

Vous le savez, deux objectifs ambitieux nous sont assignés : la **réduction de 55 %** de nos émissions au niveau européen **d'ici 2030** et l'atteinte de la **neutralité carbone d'ici 2050**. Pour atteindre ces deux objectifs il faudra, partout en France, et donc en Haute-Vienne, mettre en place des mesures ambitieuses.

La France se dote pour celà d'un plan d'actions : la planification écologique, concertée avec les élus, et qui s'ancrera donc dans les territoires. Elle bénéficiera de moyens à la hauteur des enjeux avec la création du **fonds vert annoncé par le Gouvernement, porté à près de 2 milliards d'euros dès 2023**.

Ce fonds intégralement territorialisé doit permettre de construire avec les collectivités une programmation adaptée aux spécificités des territoires, selon des critères qui nous serons bientôt précisés.

La **contractualisation via les Contrats de relance et de transition écologique renouvelés (CRTE)** va par ailleurs permettre de rendre lisible cet engagement, en intégrant une approche vertueuse et respectueuse des ressources naturelles. Je vous invite donc dès à présent à engager une réflexion sur la manière de muscler ces contrats s'agissant de l'objectif de verdissement. Mes services sont sur ce point à votre disposition.

Je veux souligner qu'ensemble, nous avons, **dès cette année, porté une attention particulière aux projets concourant à la transition écologique** dans l'attribution des subventions de l'État, DETR et DSIL. Je veux ainsi saluer, mais il ne s'agit là que de quelques exemples, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Chateauponsac, la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol à Ambazac, la création d'un réseau de chaleur à Saint-Genest-sur-Roselle ou à Saint Germain-les-Belles ou encore la rénovation du patrimoine scolaire de la ville de Limoges, accompagnés sur financement de l'Etat. Par ailleurs, les élus membres de la Commission compétente en matière de DETR ont décidé de majorer en 2022 de 10 % le taux d'intervention en matière de réhabilitation du patrimoine scolaire existant.

Cette attention sera encore plus marquée à partir de 2023. Par ailleurs, la DSIL sera toujours allouée de manière préférentielle aux opérations vertueuses pour l'environnement. Il est donc **essentiel de penser désormais vos projets de façon à ce qu'ils concourent à l'objectif de transition écologique.** Vos Plans Climat Air et Énergies Territoriaux (PCAET), pour les collectivités qui en sont dotées, identifient à cet égard des actions à décliner.

Le Président de la République et la Première ministre se sont exprimés récemment sur la politique de l'énergie qu'il convient de mettre en œuvre.

Cette politique repose sur **trois piliers** : la **sobriété**, le **nucléaire** et les **énergies renouvelables**. Il s'agit de sortir le pays de la dépendance aux énergies fossiles en augmentant notre capacité de production d'énergie décarbonée.

Le **projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, présenté au Conseil des ministres le 26 septembre**, doit permettre de **simplifier le droit** pour accélérer le déploiement de nouvelles installations sur le territoire.

Même si le département de la Haute-Vienne n'est pas en retard, il doit cependant prendre pleinement sa part à cette diversification, avec l'éolien bien sûr, mais aussi le photovoltaïque sur toiture et au sol, la méthanisation et l'hydroélectricité. Les échanges réguliers organisés dans le cadre du pôle ENR (énergie renouvelable) que j'ai souhaité ouvrir largement aux élus et aux représentants du monde économique, sont à ce titre important.

S'agissant de l'éolien qui a pu faire l'objet d'une question à l'occasion de cette AG, une instruction ministérielle du 26 mai 2021 a demandé aux préfets de région de réaliser une **cartographie non contraignante des zones propices au développement de l'éolien**, après concertation avec les conseils régionaux et les autres collectivités locales.

La réunion du pôle ENR du 7 octobre dernier a justement porté sur ce projet de cartographie en Haute-Vienne.

A travers elle, l'idée est bien de s'appuyer sur des **données objectivées pour recenser les différents enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, économiques** et les impératifs de sécurité aérienne et de défense nationale lorsqu'ils existent.

Il **ne s'agit pas d'imposer des zones dédiées à l'éolien terrestre** mais de mettre à disposition des collectivités et porteurs de projets une **analyse des enjeux locaux** afin d'engager une réflexion à l'échelle de chaque territoire. Cette cartographie n'affranchira pas les porteurs de projets des procédures d'autorisation administratives, basées notamment sur les études d'impacts.

A ce propos, certains d'entre vous, s'interrogent sur l'articulation des **avis de l'ABF** avec la mise en place des dispositifs de production.

Si les **enjeux de transition écologique et d'autonomie énergétique sont prioritaires**, ils posent fréquemment la question des **impacts patrimoniaux et paysagers** sur le territoire, au regard de l'attractivité touristique ou de la qualité du cadre de vie. La bonne intégration paysagère des projets de production d'énergie renouvelable est naturellement un facteur d'acceptation sociale de ces projets, et un pilier du développement durable du territoire, vers laquelle les porteurs de projets doivent être incités à aller.

Or vous le savez, la modification de l'aspect extérieur d'immeubles en espaces protégés est soumis à **l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France**, selon les dispositions du code du patrimoine et du code de l'environnement. Ceci impose donc un examen de chaque projet concerné par l'UDAP de la Haute-Vienne, Mme L. MORELET.

La pose de panneaux solaires est **régulièrement acceptée en espace protégé**, mais des prescriptions peuvent être données selon l'impact relevé.

Au delà des guides d'interprétation des dispositifs photovoltaïques à l'architecture traditionnelle qui peuvent être proposés par les CAUE (par exemple l'Aude, le Lot...), il ne faut pas hésiter à inviter les porteurs de projets à consulter au plus tôt l'UDAP pour obtenir les conseils utiles à la fluidification de l'instruction des dossiers.

Vous l'aurez compris, réussir la transition écologique emporte nécessairement des changements d'usages, des investissements structurants et un accompagnement social fort. La déclinaison de cette stratégie au niveau local ne pourra qu'avoir l'effet d'ouvrir de nouvelles perspectives à nos territoires.



Je veux maintenant évoquer **le soutien que l'État** a apporté aux communes et à leurs groupements en 2022 et donner quelques perspectives pour 2023.

Sur le plan financier la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal est demeurée stable au niveau national. **En Haute-Vienne 167, 16 millions d'euros ont été attribués au bloc communal cette année.**

Sur ce volet, la **Première ministre a annoncé une augmentation de 320 millions d'euros de la DGF en 2023**, ce qui constitue une hausse sans précédent depuis 13 ans. Ainsi, **95 % des collectivités devraient voir leur dotation « se maintenir ou augmenter ».**

Ces 320 millions d'euros sont destinés à **abonder les dotations de péréquation au profit du bloc communal**. Ainsi, l'effort de solidarité au profit des collectivités les moins bien dotées poursuit sa hausse, après avoir atteint un niveau historique en 2022.

Toujours sur le plan financier, je souhaite souligner que **29 communes de Haute-Vienne ont perçu en 2022 la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales**. Cette dotation instituée par la *loi de finances pour 2020* a fait l'objet d'une modification et d'un élargissement de son périmètre par la *loi de finances pour 2022*.

Revalorisée à hauteur de 24,3 millions d'euros en 2022 contre 10 millions d'euros en 2021, la dotation intègre désormais une part « **Parcs naturels régionaux** » qui permet aux communes classées de moins de 10 000 habitants, peu denses ou très peu denses, et dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel moyen des communes de la même strate démographique, d'en bénéficier.

Ce soutien de l'État dans la compensation des charges supportées par les communes en matière de protection des espaces naturels doit être, sous réserve des discussions en cours sur le projet de loi de finances, à nouveau accru par le projet de loi de finances 2023.

Concernant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) qui s'opérera en deux temps, 2023 et 2024, la Première ministre a rappelé hier devant le congrès de l'ADF, que cette recette **serait compensée, dès le 1er janvier 2023, par l'affectation d'une fraction dynamique de taxe sur la valeur ajoutée sur la moyenne des années 2020-2023**, soit environ 10,4 milliards d'euros, ce qui est supérieur au montant de CVAE perçu par les collectivités cette année.

Sur le plan de l'investissement public, l'État en Haute-Vienne a octroyé **13,6 millions d'euros en subvention d'investissement à travers la DETR (8 639 671 €) et la DSIL (4 963 791 €)** ce qui a permis de soutenir **251 projets**.

Il faut donc **saluer la dynamique de notre département**, dans lequel des **projets structurants soutenus par l'État émergent**, y compris portés par des communes rurales, à l'image de la commune du *Dorat*, lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour un *accompagnement en ingénierie dans le cadre de son projet d'habitat inclusif*, de celle de Saint-Léonard-de-Noblat qui a bénéficié du fonds friches sur le *projet de reconversion/réhabilitation du site de l'ancien hôpital*, ou de celle de Saint-Junien, dont le *projet de cité du cuir* continue d'être soutenu par le fonds friches et le FNADT.

Il est important de souligner que **le projet de loi de finances 2023**, sous le contrôle des parlementaires que je salue, **maintient les dotations d'investissement au niveau atteint depuis 2019** soit environ **2 Md€ en cumulant la DETR, la DSIL, la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).**



Au-delà des points de préoccupation majeurs que vous m'avez partagés, monsieur le président, et auxquels j'ai tenté de répondre, je souhaite élargir mon propos à **quelques mesures emblématiques** mises en place dans notre département, qui sont **issues de l'Agenda rural** que l'État déploie depuis 2019 **au bénéfice des territoires ruraux** pour en renforcer l'attractivité, en favorisant le développement économique, social et culturel.

En Haute-Vienne, l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales, a ainsi financé **36 postes de conseillers numériques** destinés à former nos concitoyens, y compris les plus défavorisés, pour dépasser le poids de la fracture du numérique.

C'est aussi en partenariat avec les collectivités, que nous avons implanté **21 espaces France Services**, et bientôt 22, pour **offrir un bouquet de services de proximité** et de qualité permettant à chaque habitant de la Haute-Vienne, à moins de 30 minutes de son domicile,

de réaliser ses démarches administratives auprès d'au moins 9 opérateurs.

Parmi les mesures de l'Agenda rural figure également le programme « Petites villes de demain », venu en complément d'Action coeur de Ville. 11 communes sont engagées dans ce dispositif et nous sommes sur le point de signer les conventions d'opération de revitalisation de leur territoire. Je souhaite les saluer pour le travail conduit qui, tout au long de cette année 2022, a permis de faire émerger des projets structurés intégrant y compris la dynamisation de pôles secondaires, et je souligne que, pour vous accompagner, **l'État finance 75 % du poste du chef de projet « Petites villes de demain »** sur la durée du programme (2021-2026).

De la même façon, au titre de l'Agenda rural, cinq communes ont pu être accompagnées financièrement pour la **création de deux tiers lieux labellisés « Fabriques de Territoire » et de trois espaces culturels « Micro-Folies ».**

Tous ces **projets sont la marque de l'engagement et de la mobilisation des élus et de leurs équipes,** avec l'appui des **services départementaux de l'État que je remercie pour leur accompagnement proactif.** C'est ensemble que nous pouvons agir efficacement au service de la population.

Et nous allons pouvoir **agir davantage encore, avec efficacité et en proximité avec tous les acteurs en Haute-Vienne,** suite à l'annonce du

président de la République faite en début de semaine depuis Château-Gontier, en Mayenne, de déjumeler 6 sous-préfectures dont celle de Rochechouart, en soutien des territoires ruraux.

Après la **première étape qu'a constitué l'implantation d'une France service dans les locaux de la sous-préfecture en mai 2021**, cette volonté de renforcer la présence de l'État local, je l'espère, mesdames et messieurs les élus de l'arrondissement, vous réjouit. En tout cas, du côté de l'équipe préfectorale, soyez assurés que cette orientation nous oblige, et nous serons au rendez-vous des attentes des élus de l'arrondissement de Rochechouart dans leur accompagnement au quotidien.

D'autre part, le président de la République avait annoncé en début d'année la **création de 200 brigades de gendarmerie sur le territoire national**, mesure reprise dans la déclaration de politique générale de la Première ministre. Le ministre de l'Intérieur vient, dans ce cadre, et à l'appui de la *Loi de programmation des moyens du MI 2023-2027* - qui prévoit la création de 2100 postes de gendarmes - de demander aux préfets de **rapidement conduire une consultation des élus locaux pour faire émerger des** propositions d'implantation, dans une logique de co-production de sécurité et pour renforcer son maillage dans les territoires ruraux.

Ainsi, avec le général Thibaud, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne que je salue, je vous convierai à une réunion de présentation globale des enjeux dès la première quinzaine de novembre.

Enfin, dans le prolongement des travaux impulsés par le Président de la République au sein du **Conseil national de la Refondation**, François BRAUN, le ministre de la santé et de la prévention, a lancé le 3 octobre dernier une **concertation pour échanger avec les territoires sur les questions d'accès aux soins, d'attractivité des métiers de la santé et des territoires**, ainsi que de la **prévention**.

En Haute-Vienne, ces échanges prendront la forme de 4 concertations territoriales, dont une à vocation départementale. Une réunion à l'échelle de la région NA se tiendra en décembre.

Des groupes de travail seront ensuite réunis au plan national au printemps pour étudier les propositions.

Seront conviés sur chaque territoire, les élus, des soignants, des personnes soignés. Tous les maires seront invités par l'intermédiaire de l'Association des maires et des élus de la Haute-Vienne, dans une organisation que nous co-portons avec la déléguée territoriale de l'ARS que je salue, Sophie Girard.

Vous le voyez, l'État investit résolument et de façon concrète les territoires pour se concentrer sur des enjeux de préoccupation du quotidien, en proximité.



Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Au terme de mon propos, je souhaite partager avec vous **deux messages** qui me tiennent à coeur. D'une part, je veux vous assurer de ma parfaite volonté, et avec moi, celle de l'ensemble des chefs de service de l'État départemental, **de nous mobiliser, à vos côtés, au service de la Haute-Vienne et ses habitants** dans la conduite territorialisée des politiques publiques prioritaires, en soutien des dynamiques de territoires. A ce titre, et au-delà des disponibilités qui sont les nôtres pour vous rencontrer sur chacun de vos projets, je souhaite partager avec vous un document synthétisé par la DDT, dont je salue le directeur Stéphane NUQ, et intitulé *atlas départemental de l'État en Haute-Vienne*. Il contient de nombreuses données de références – lesquelles pourront, je l'espère, alimenter votre boîte à outils dans la réflexion que vous pouvez conduire sur le positionnement de notre territoire sur différentes thématiques.

D'autre part, dans un temps marqué par un contexte international incertain, je veux redire combien notre action collective demeure essentielle pour rassurer nos concitoyens et je me réjouis de la poursuite de notre travail partenarial d'autant plus essentiel pour accompagner les évolutions structurantes et relever les défis à venir.

Je vous remercie.